

LE HAVRE  
NORMANDIE  
Congrès National  
des Conservatoires  
d'espaces naturels

mercredi 3 au samedi 6  
OCTOBRE 2018

## Atelier N° 5

Espèces exotiques envahissantes :  
quelle mutualisation dans le réseau des  
CENS ?

**DATE : 04/10/2018**

# SYNTHESE

<b><u>Animateurs :</u></b>	Sylvie Varray (FCEN) et Nathalie Delatre (CEN Nord-Pas-de-Calais)
<b><u>Rapporteur :</u></b>	Charlotte Bouin (CEN Normandie Ouest)
<b><u>Intervenants :</u></b>	Sylvie Varray (FCEN), Denis Rungette (DREAL Normandie), Charlotte Bouin (CEN Normandie Ouest), Serge Gressette (CEN Centre-Val de Loire) et Simon Deliquaire (CEN Normandie Ouest)
<b><u>Contexte :</u></b>	<p>Dans un contexte de volonté de « reconquête » de la biodiversité et d'évolution politique et réglementaire, la thématique des espèces exotiques envahissantes (EEE) est une préoccupation majeure pour certains acteurs locaux qui se mobilisent et s'organisent pour faire connaître et parfois, gérer, ces espèces reconnues comme la 4<sup>ème</sup> cause de la perte de biodiversité.</p> <p>Les CEN ayant également pour mission l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'environnement, ils sont directement (à travers les sites gérés) ou indirectement (par leur rôle de conseil et d'expertise auprès des collectivités) concernés par la gestion des espèces exotiques envahissantes.</p> <p>De plus, la mise en œuvre de la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes à l'échelle régionale a des incidences sur l'organisation des réseaux territoriaux sur cette thématique.</p>
<b><u>Exemples présentés</u></b>	<p><b><u><i>Les actualités européennes et nationales et déclinaison régionale de la stratégie nationale relative aux EEE</i></u></b></p> <p><b>Les EEE-Actualités nationales et réglementaires</b> <i>Sylvie Varray, chargée de mission Loire à la FCEN</i></p> <p>Le règlement UE 1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes s'articule autour d'une liste des EEE préoccupantes pour l'Union européenne, comportant à ce jour 49 espèces (depuis la mise à jour de la liste en juillet 2017). En 2019, les États membres seront tenus de faire un rapportage complet des mesures mises en place concernant les espèces figurant sur la liste</p>

européenne.

Publiée en mars 2017, la stratégie nationale française relative aux espèces exotiques envahissantes présente cinq axes. Dans l'axe IV « Communication, sensibilisation, mobilisation et formation », la création d'un centre national de ressources sur les EEE est prévu. Il est en cours de construction par l'AFB et l'UICN (animateur du groupe de travail IBMA) et remplira 3 missions : l'animation d'un réseau d'acteurs, l'appui technique (conseil, formation) et la mise à disposition de ressources techniques (documents, retours d'expérience, etc.). Une réflexion sur des possibilités de financement est en cours au niveau national, *via* le financement de microprojets et de petites actions locales sur des espèces émergentes.

**Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : rôle de la DREAL Normandie**  
*Denis Rungette, responsable du bureau de la biodiversité et des Espaces Naturels de la DREAL Normandie.*

L'ancienne région Basse Normandie a été l'une des premières à s'investir sur la thématique des EEE, grâce à la mention de cette problématique dans la stratégie régionale pour la biodiversité, parue en 2004. La même année, un comité régional « Espèces invasives » a été initié par la région Basse-Normandie et la DIREN. En 2013, la première stratégie régionale « espèces invasives » a été validée par le CSRPN, suivie en 2018 d'une seconde stratégie, à l'échelle de la nouvelle région Normandie.

La DREAL, en lien avec la région Normandie, impulse et organise les actions dans le cadre d'une stratégie régionale. Elle est également un soutien financier et a un rôle fédérateur des acteurs régionaux. Sur le volet régional, elle veille à l'application de la réglementation, en lien avec les autres services de l'État impliqués sur cet aspect de la thématique.

**Stratégie régionale normande 2018-2022**

*Charlotte Bouin, chargée de programme régional relatif aux EEE au CEN Normandie Ouest.*

La stratégie régionale relative aux EEE (2018-2022) a pour objectif d'accompagner sur le volet technique les gestionnaires confrontés aux EEE. Cette nouvelle stratégie a été élaborée à l'échelle de la région Normandie, en s'appuyant sur l'évaluation de la stratégie 2013-2015 de la Basse-Normandie, qui avait fédéré 150 personnes à l'échelle régionale et permis d'atteindre 50% des objectifs définis. Elle prend en compte l'historique des deux anciennes régions :

- En 2015, la liste de la flore vasculaire de Haute-Normandie est publiée. Elle comprend 58 plantes exotiques envahissantes (soit 15% de la flore vasculaire régionale). Malgré ce constat, il n'y a pas eu de coordination des opérations sur les EEE, mais des actions ponctuelles ont été réalisées en 2014 et 2016 ;
- En 2009, une liste régionale de la faune exotique envahissante de la région Basse Normandie est publiée (une trentaine d'espèces), suivie de celle des plantes vasculaires exotiques envahissantes (118 espèces).

La stratégie 2018-2022 a un ancrage territorial plus important et les acteurs se sont impliqués dans l'écriture du document. Elle est déclinée en 5 axes

identiques à ceux de la stratégie nationale et comprend 69 actions.

### **Des outils mutualisables au sein du réseau des CEN**

#### **La Charte d'engagement contre l'introduction de plantes invasives : un outil à destination des collectivités.**

*Serge Gressette, responsable scientifique et technique au Cen Centre-Val de Loire.*

Le CEN Centre-Val de Loire anime depuis 2005 le groupe de travail « Plantes invasive de la région Centre-Val de Loire » avec le CBN du Bassin parisien. Ce groupe a pour objectif l'organisation de la collecte des informations de terrain, la surveillance active des secteurs à enjeux, l'intervention précoce sur les nouveaux foyers et la sensibiliser des collectivités locales et des services de l'Etat.

La charte d'engagement contre l'introduction de plantes invasives est un outil à destination des collectivités qui permet de les accompagner dans leur prise en compte de la problématique. Les collectivités signataires s'engagent à ne pas utiliser en régie les plantes invasives présentes sur la liste régionale établie par le CBN du Bassin parisien et de mentionner dans les cahiers des charges d'aménagements la non-introduction de ces plantes pour leur préférer l'utilisation de la flore locale. En retour, le groupe de travail régional propose aux collectivités des conseils de gestion et une offre de formation. Un kit de communication est fourni avec la charte, comportant des affiches, des communiqués de presse et divers autres documents.

La valorisation de la charte d'engagement des communes nécessite un temps important d'animation. Cette charte est toutefois un outil intéressant car de nombreuses communes plantent des plantes invasives par méconnaissance. Elle peut être facilement partagée dans le réseau des CEN et déclinée dans d'autres régions.

#### **Présentation des outils réalisés par le groupe de travail EEE du bassin Loire-Bretagne.**

*Sylvie Varray, chargée de mission Loire à la FCEN*

La FCEN a récemment publié un guide d'identification des principales plantes exotiques envahissantes du bassin Loire Bretagne. Il s'agit d'une réédition du document paru en 2010, complété de 10 nouvelles fiches espèce. Il sera accompagné d'un manuel de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne, qui sera disponible début 2019.

Tous les documents produits par le réseau EEE du bassin Loire-Bretagne sont disponibles sur le site internet du Centre de Ressources Loire nature. La FCEN dispose des fichiers source des outils développés sur les EEE, ce qui facilite la déclinaison et la réutilisation des outils (exemple de l'exposition sur les EEE).

<http://centrederesources-loirenature.com/reseau-invasives/outils-et-telechargements>

#### **La brigade d'actions préventives EEE. Retour sur 4 années d'interventions.**

*Simon Deliquaire, technicien au CEN Normandie Ouest*

Depuis 4 ans, le CEN Normandie Ouest a mis en place une brigade d'actions préventives sur les EEE, composée de 3 personnes : un technicien à temps plein à l'année et deux agents techniques saisonniers. La brigade intervient sur les

	<p>départements de l'ancienne région Basse-Normandie. Elle a pour mission de : gérer des stations d'espèces invasives en situation d'émergence, expérimenter des méthodes de gestion, former et sensibiliser les entreprises, agents techniques et communes afin qu'ils puissent par la suite poursuivre la gestion mise en œuvre et en assurer le suivi.</p> <p>Les interventions sont réalisées sur 7 espèces : Berce du Caucase, Balsamine de l'Himalaya, Crassule de Helms, Myriophylle du Brésil, Mimule tachetée, Galega officinal et jussies. La brigade a été créée dans le but d'être mise à disposition gratuitement des acteurs publics et privés. En 2017, le projet s'est monté à 70 000 € pour 49 partenaires bénéficiaires, 32 sites d'interventions, 300 ha d'interventions, 22 000 litres de plantes aquatiques récoltées et exportées.</p> <p>Quelques outils ont été développés dans le cadre de la brigade, comme une grille d'aide à la décision pour hiérarchiser les chantiers à réaliser, une convention d'accompagnement de 3 ans – permettant de sécuriser l'intervention et d'impliquer le partenaire bénéficiaire, un prototype de jeu de société pour sensibiliser le grand public à la gestion des plantes exotiques envahissantes.</p>
<p><u>Principaux éléments débattus :</u></p>	<p><u>La communication sur les EEE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est possible de recevoir les actualités sur la thématique des EEE en s'abonnant aux lettres d'informations existantes (Centre de Ressources Loire Nature et groupe de travail IBMA)</li> <li>- La définition des EEE et le vocabulaire employé ne font pas consensus au sein de la communauté scientifique : parler d'espèces prolifiques plutôt qu'envahissantes, cas des espèces présentes depuis longtemps, etc.</li> <li>- Pour communiquer de manière efficace sur la thématique, il est nécessaire de développer un langage commun, s'appuyant sur un discours dépassant la seule éradication, qui est le plus souvent inatteignable. Il y a des difficultés de langage et d'amalgame entraînant des dérives sur des débats philosophiques. Les médias ont tendance à véhiculer des messages choc provoquant de la peur vis-à-vis des EEE, tandis que l'objectif poursuivi par les réseaux d'acteurs est la transmission des connaissances et des bonnes pratiques.</li> </ul> <p><u>Les moyens alloués à la gestion des EEE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le règlement européen incite les Etats membres à gérer les EEE préoccupantes pour l'Union européenne, mais les pays n'y investissent pas tous les mêmes moyens.</li> <li>- Si le contexte national de prise en compte de la thématique est en pleine évolution, il n'y a cependant actuellement pas de vision à long terme, la stratégie nationale étant ambitieuse mais n'étant pas associée à des moyens pour la mettre en œuvre.</li> <li>- En Normandie, 1/2 ETP était consacré aux EEE à la DREAL. Ce temps dédié est aujourd'hui moins important car le dispositif d'appui à la gestion est animé par le CEN. La thématique monte cependant en puissance, avec la déclinaison régionale de la stratégie nationale et la demande de rapportage.</li> </ul> <p><u>La gestion des EEE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La hiérarchisation des EEE est importante car elle permet de prioriser et de</li> </ul>



	<p>définir des objectifs atteignables aux actions de gestion. Elle doit cependant être réalisée à différentes échelles pour prendre en compte l'ensemble des enjeux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention dans des propriétés privées : la DREAL peut délivrer des autorisations pour intervenir sur le domaine privé. Les maires ont également cette possibilité, s'il y a un caractère d'urgence.</li> </ul>
<p><b><u>Recommandations et perspectives:</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger une charte concernant les espèces exotiques envahissantes qui serait partagée dans l'ensemble du réseau des CEN ;</li> <li>- Valoriser les actions des CEN sur la gestion des EEE pour faire reconnaître cette compétence au niveau national ;</li> <li>- Accompagner les régions dans l'identification d'objectifs précis et atteignables concernant les EEE afin de favoriser une implication des financeurs ;</li> <li>- Travailler avec des professionnels de la communication pour proposer des outils adaptables (affiche dont les espèces présentées seraient déclinées par chaque région par exemple), voire proposer des formations sur la communication aux têtes de réseaux impliquées sur cette thématique.</li> </ul>

